



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LUNEL

L'an deux mille vingt et un
Le 2 juin à 14 h 00
Le Conseil Municipal de Lunel s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de Monsieur Pierre SOUJOL – Maire

Date d'envoi de la convocation : 27 mai 2021

Étaient présents :

M. DALLE, Mme GOUGEON, M. CRÉCHET, Mme MICHEL, M. ALIBERT, Mme MOKADDEM, M. GRASSET, Mme POLERI, M. GALKA, Mme THOMAS, Adjoints, M. BERTHET, M. REMESY, Mme REGNIER, M. P. CHABERT, Mme BONFILS, M. BENIATTOU, Mme DERDOUR, Mme AUTIER, M. BARBATO, Mme LEMAIRE, Mme GIMENEZ, Mme PLANE, M. C. CHABERT, Mme BUFFET, Conseillers Municipaux.

Représentés :

M. HERMABESSIERE par Mme GOUGEON,
Mme MOREL-SAVORNIN par M. GRASSET,
Mme PAPAÏX par M. DALLE,
Mme DALLE par Mme GOUGEON,
M. DOMENECH par M. GALKA,
M. SBAAÏ par M. CRÉCHET,
Mme EL AZZOUZI par Mme MOKADDEM,
M. WEBER par Mme MICHEL,
Mme RAZIGADE par Mme LEMAIRE,
Mme HUGO par M. BARBATO.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 35

Le quorum est valablement atteint.

Secrétaire de séance : Madame GOUGEON.

DE212URB21088

**BILAN DE LA CONCERTATION DE LA DÉCLARATION DE
PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL
D'URBANISME RELATIVE À L'OPÉRATION D'AMÉNAGE-
MENT « QUARTIER MAS DE FOURQUES »**

Madame MICHEL expose au conseil municipal que par délibération en date du 17 février 2021, le Conseil Municipal de Lunel a défini les objectifs poursuivis et fixé les modalités de la concertation relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°2 du PLU. Cette procédure a pour objet de permettre la réalisation, sur un secteur d'environ 7 hectares situé lieu-dit Mas de Fourques en entrée Nord de Lunel, d'un projet d'intérêt général composé :

- d'une nouvelle Gendarmerie et des logements spécifiquement dédiés aux gendarmes ; cette nouvelle gendarmerie viendra remplacer l'actuelle Caserne Vauban située Avenue du Général De Gaulle, qui ne permet plus aujourd'hui de répondre aux besoins inhérents aux missions de service public de gendarmerie définis pour le territoire par les autorités compétentes. Comme souligné par la délibération du 17 février 2021, les locaux actuels de la Gendarmerie ne sont



plus adaptés, vieillissants et une réhabilitation de ces derniers ne suffirait pas à répondre aux besoins exprimés.

Le projet de construction de cette nouvelle caserne fait partie des sites agréés par le Ministère de l'Intérieur.

- d'un pôle séniors regroupant :
 - un nouvel Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) en remplacement de l'actuel EHPAD Les Meunières de KORIAN, situé en centre ville de Lunel qui, par l'ancienneté de ses locaux comme par sa conception, ne répond plus aux besoins et attentes actuels en matière d'accueil des personnes âgées ;
 - une offre de logements adaptés aux séniors non dépendants, composée à la fois de logements libres et de logements locatifs sociaux.

C'est au regard de l'intérêt général de ce projet tant en terme d'équipements publics (gendarmerie, EHPAD) que de réponse aux besoins en logement et hébergement des personnes âgées et de renforcement de l'offre locative sociale (Lunel étant désormais soumise aux dispositions de l'article 55 de la Loi SRU, la Communauté de communes Pays de Lunel ayant franchi le seuil des 50 000 habitants), que le Conseil Municipal a engagé une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU telle qu'encadrée par les articles L. 300-6, L. 153-54 et suivants et R. 153-15 du Code de l'Urbanisme.

Depuis la Loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (dite Loi ASAP), la procédure de mise en compatibilité du PLU soumise à évaluation environnementale, doit faire l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée d'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ; cette disposition a été intégrée par la Loi ASAP aux articles L. 103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Conformément à ces dispositions, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ont été précisés par délibération du Conseil Municipal en date du 17 février 2021, à savoir :

- affichage de la délibération en Mairie et sur le site internet de la commune ;
- mise à disposition du public en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site Internet de la commune d'un dossier actualisé et complété au fur et à mesure de l'avancement des études ;
- mise à disposition du public en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée ;
- possibilité d'adresser des observations écrites à Monsieur le Maire en Mairie de Lunel.

La durée de la concertation a été fixée à 2 mois à compter de la mesure de publicité consistant en l'insertion de la mention de l'affichage de la délibération du 17 février 2021 dans un journal diffusé dans le département : le Midi Libre du 21 mars 2021.

Conformément à l'article L. 103-6, il convient d'arrêter le bilan de la concertation, engagée le 21 mars 2021 et désormais achevée.

La concertation a suscité un intérêt faible de la part de la population.

Le registre déposé en Mairie de Lunel n'a fait l'objet d'aucune remarque et aucun courrier n'a été réceptionné en Mairie à l'attention de M. le Maire.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir tirer le bilan de la concertation.

Après avoir ouï l'exposé de Madame MICHEL et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-54 à L.153-59 et L.300-6 relatifs à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU ;

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 103-2 à L. 103-7 relatifs à la concertation ;

VU le code de l'urbanisme et notamment l'article R. 153-15 ;

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) ;

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;

VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et Urbanisme Rénové (ALUR) ;

VU la loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 de Simplification de la Vie des Entreprises et portant



dispositions diverses de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives ;
VU la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

VU la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) et notamment son article 40 modifiant en particulier les articles L. 103-2, L104-1 et L. 104-3 du Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération en date du 17 février 2021 définissant les objectifs et fixant les modalités de la concertation relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Lunel

Vu le bilan de la concertation détaillé ci-dessus

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

TIRE le bilan de la concertation conformément à l'article L.103-6 du code de l'urbanisme ;

DIT que, la présente délibération fera, l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

La délibération sera publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ;

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Lunel dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement de la plus tardive des mesures de publicité du présent acte. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois :

- à compter de l'accomplissement de la plus tardive des mesures de publicité du présent acte,
- à compter de la réponse de la Ville de Lunel si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

VOTE

Nombre de conseillers présents ou représentés : 35
Nombre de votants : 34 (M. Barbato indique que Mme Hugo dont il possède une procuration ne prend pas part à la délibération)

Pour :

Contre :

Abstention :



Pour extrait conforme,
Pour le Maire et par délégation,
L'adjoint délégué,

Michel CRÉCHET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Montpellier, le 07/09/2022

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE MONTPELLIER

6, rue Pitot
CS 99002
34063 MONTPELLIER CEDEX 02
Téléphone : 04.67.54.81.00
Télécopie : cf site internet

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
08h30 à 12h30 - 13h30 à 17h00

Monsieur le Maire de la commune
de Lunel
Hôtel de ville
Direction de l'Urbanisme
240 avenue Victor Hugo – CS 30403
34403 LUNEL CEDEX

A l'attention de M. DURAND

Dossier n° : E22000120 / 34
(à appeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR



Objet : enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°2 du PLU de la commune de Lunel concernant l'intérêt général de l'opération d'aménagement "Quartier Mas de Fourque" ;

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le magistrat-délégué du tribunal a désigné Monsieur Jean-Pierre MERLAT, chargé d'opération à la société Hérault Aménagement, retraité, demeurant 192, avenue de Lodève - Bât. B Le Caroubier, MONTPELLIER (34070) (tel : 04.67.75.68.44.) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,


Amaryllis BOSSE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTPELLIER

07/09/2022

N° E22000120 /34

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision portant désignation d'un commissaire-enquêteur

Vu enregistrée le 7 septembre 2022, la lettre par laquelle Monsieur le Maire de Lunel demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°2 du Plan local d'urbanisme de sa commune concernant l'intérêt général de l'opération d'aménagement "Quartier Mas de Fourque" ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5 ;

Vu la décision en date du 1^{er} mai 2021 par laquelle le Président du tribunal administratif a délégué M. Louis-Noël LAFAY, premier conseiller, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Pierre MERLAT est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : L'indemnisation du commissaire-enquêteur sera assurée par la commune de Lunel, responsable du projet, en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Maire de Lunel et à Monsieur Jean-Pierre MERLAT.

Fait à Montpellier, le 7 septembre 2022.

Le magistrat-délégué,



Louis-Noël LAFAY



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

AR212URB220865	ARRÊTÉ ORGANISANT L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DÉCLARATION DE PROJET DU MAS DE FOURQUES EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE LUNEL
-----------------------	--

Le Maire de la Ville de Lunel,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 153-54 à L. 153-59, R. 153-8 et R. 153-15 et L. 300-6 ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2224-10 et R. 2224-7 à R. 2224-9 ;
VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 123-1 à L. 123-19 et R.123-1 à R. 123-27 ;
VU l'Ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 et le Décret n°2017-626 du 25 avril 2017 « relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes » ;
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2007 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2012 approuvant la 1^{ère} révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ;
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2012 approuvant la 1^{ère} modification du Plan Local d'Urbanisme ;
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2016 approuvant la 1^{ère} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ;
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2017 approuvant la 2^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme ;
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2019 approuvant la 2^{ème} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ;
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 7 avril 2021 approuvant la déclaration de projet valant mise en compatibilité n°1 du PLU ;
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mars 2022 approuvant la déclaration de projet valant mise en compatibilité n°3 du PLU ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 février 2021 définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation pour la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°2 du PLU ;
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 2 juin 2021 tirant le bilan de la concertation pour la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°2 du PLU ;
VU l'arrêté de délégation n°AR511SG200504 portant délégation de fonctions et de signature à Mme Véronique MICHEL, 4^{ème} adjoint ;
VU l'avis favorable de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers du 7 mai 2022 ;
VU l'absence d'observation dans le délai qui lui était imparti de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (information par courrier en date du 13 avril 2022) ;
VU le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint qui s'est tenue le 28 juin 2022 en Mairie de Lunel ;
VU les avis des personnes publiques associées transmis en Mairie dans le cadre de la procédure d'examen conjoint ;
VU la demande de désignation d'un Commissaire Enquêteur en date du 31 août 2022 auprès du Tribunal Administratif de Montpellier ;
VU la Décision n°E22000120/34 en date du 7 septembre 2022 de M. le Président du Tribunal



Administratif de Montpellier désignant M. Jean-Pierre MERLAT en qualité de Commissaire enquêteur ;
Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique.

ARRÊTE

Article 1 : Objet, durée et dates de l'enquête publiques

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Lunel, **du lundi 7 novembre au mercredi 7 décembre 2022 inclus**, soit pendant 31 jours consécutifs.

L'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération d'aménagement du « Mas de Fourques » associant équipements publics (Gendarmerie, EHPAD) et logements spécifiques et sur la mise en compatibilité du PLU qui en est la conséquence.

Article 2 : Désignation du commissaire enquêteur

Par décision n°E22000120/34 en date du 7 septembre 2022 M. le Président du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné M. Jean-Pierre MERLAT en qualité de Commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique.

Article 3 : Modalités de mise à disposition du dossier au public

Le dossier soumis à enquête publique comprend :

- la notice de présentation de l'opération d'intérêt général ;
- le projet de mise en compatibilité n°2 du PLU incluant l'évaluation environnementale ;
- le procès verbal de la réunion d'examen conjoint qui s'est tenue en Mairie de Lunel le 28 juin 2022, les avis des personnes publiques associées transmis par courrier ou courrier électronique, l'information en date du 13 avril sur l'absence d'observation de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale sur la mise en compatibilité n°2 du PLU ainsi que l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers du 7 mai 2022 ;
- une note réglementaire incluant mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause, l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative à la mise en compatibilité du PLU, ainsi que la décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête et l'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation de la mise en compatibilité du PLU.

Le dossier d'enquête publique sera mis à disposition du public pendant toute la durée indiquée à l'article 1 ci-avant selon les modalités suivantes :

- Le dossier d'enquête public sur support papier, accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera tenu à la disposition du public à la Mairie de Lunel, 240 Avenue Victor Hugo, 34 403 LUNEL Cedex, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h à 17h) ;
- Le dossier pourra également être consulté en Mairie de Lunel sur un poste informatique mis à la disposition du public à cet effet, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie énoncés ci-dessus ;
- Le dossier sera accessible en format numérique et consultable en ligne pendant toute la durée de l'enquête publique (7j/7 et 24h/24) sur le site internet de la Ville de Lunel (www.lunel.com), rubrique *Accueil/ Ma mairie/ Participation citoyenne/ Enquêtes publiques & consultations*.



En application de l'article L.123-11 du Code de l'Environnement, nonobstant les dispositions du titre Ier du livre III du Code des relations entre le Public et l'Administration, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, dès publication du présent arrêté.

Article 4 : Modalités de recueil des observations et propositions du public

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur mis à disposition en Mairie de Lunel aux jours et heures habituels d'ouverture précédemment indiqués ;
- par courrier adressé à M. Le Commissaire enquêteur par voie postale ou déposé en Mairie de Lunel, CS 30 403, 240 Avenue Victor Hugo, 34 403 LUNEL ;
- par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante créée spécifiquement pour l'enquête publique : enquete.publique@ville-lunel.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables dans les meilleurs délais sur le registre déposé en mairie et sur le site internet de la Ville, rubrique : *Accueil/ Ma mairie/ Participation citoyenne/ Enquêtes publiques & consultations.*

Quel que soit le moyen utilisé par le public pour présenter ses observations et propositions, celles-ci devront obligatoirement être déposées avant la date de clôture de l'enquête publique, soit le 7 décembre à 17 heures, pour être recevables.

Article 5 : Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Lunel aux dates et horaires suivants :

- **le lundi 7 novembre de 9h00 à 12h00** (salle Mistral – Bâtiment A)
- **le mercredi 23 novembre de 14h00 à 17h00** (bureau du cadastre – Bâtiment B)
- **le mercredi 7 décembre de 14h00 à 17h00** (bureau du cadastre – Bâtiment B)

Article 6 : Mesures de publicité

Publicité sur site et en mairie :

Quinze jours au moins avant le début de la procédure d'enquête et pendant toute sa durée et sauf impossibilité matérielle justifiée, il sera procédé par les soins de la Mairie de Lunel, à ses frais, à l'affichage de l'avis d'enquête au public sur les lieux prévus pour la réalisation du projet, ainsi que sur les panneaux d'affichage officiels de la Mairie de Lunel. Ces affiches doivent être visibles et lisibles depuis les voies publiques et être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par arrêté du ministre chargé de l'environnement.

Les affiches seront conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel du 24 avril 2012.

Publicité dans la presse :

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête, l'avis au public informant de son ouverture sera publié aux frais du demandeur dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département de l'Hérault (*Midi Libre, La Gazette de Montpellier*) et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

Publicité sur site internet :

L'avis d'enquête publique sera consultable sur le site Internet de la Ville de Lunel



(www.lunel.com), rubrique *Accueil*, ainsi que sur les réseaux sociaux, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

Article 7 : Clôture de l'enquête publique

À l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1 du présent arrêté, le registre d'enquête sera clos par le Commissaire enquêteur.

Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera dans un délai de huit jours le Maire de Lunel ou son représentant et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Le Maire disposera ensuite d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Article 8 : Rapport et conclusions du commissaire enquêteur

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Maire de Lunel le dossier d'enquête publique accompagné du registre et des pièces annexées, ainsi :

- qu'un rapport comportant le rappel du projet de mise en compatibilité du PLU, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier soumis à enquête publique unique, le déroulement de l'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et les réponses de M. le Maire aux observations du public ;
- et dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet de mise en compatibilité du PLU.

Une copie de ces documents sera adressée au Préfet du Département de l'Hérault et au Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Article 9 : Modalités de consultation par le public du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- en Mairie de Lunel , 240 Avenue Victor Hugo, 34 403 LUNEL, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site Internet de la Ville de Lunel (www.lunel.com) rubrique : *Accueil/ Mairie/ Participation citoyenne/ Enquêtes publiques & consultations*

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au Code des relations entre le Public et l'Administration.

Article 10 : Personne responsable du projet et demande d'informations

La personne responsable du projet de mise en compatibilité n°2 du PLU est la commune de Lunel représentée par son Maire, M. Pierre SOUJOL.

Les informations concernant le projet de mise en compatibilité n°2 du PLU peuvent être demandées auprès de M. Adrien DURAND, Responsable adjoint Service Urbanisme (04.67.87.84.94 – adrien.durand@ville-lunel.fr), aux jours et heures habituels d'ouverture.

Article 11 : Approbation de la mise en compatibilité du PLU

A l'issue de l'enquête publique, le projet de mise en compatibilité n°2 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil municipal de Lunel pour approbation.



Article 12 : Protocole sanitaire

Un protocole sanitaire sera mis en place conformément aux recommandations en vigueur de M. le Préfet de l'Hérault.

Article 13 : Exécution du présent arrêté

Monsieur le Maire de Lunel et Monsieur le Commissaire Enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution et du respect du présent arrêté.

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet du département de l'Hérault
- M. le Président du Tribunal Administratif de Montpellier
- M. le Commissaire Enquêteur

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Lunel dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement de la plus tardive des mesures de publicité du présent acte. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois :

- à compter de l'accomplissement de la plus tardive des mesures de publicité du présent acte,
- à compter de la réponse de la Ville de Lunel si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécour citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Lunel,

Le 17 OCT. 2022

Pour le Maire et par délégation,
L'adjoint délégué,

Véronique MICHEL



COMMUNE DE LUNEL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT SUR LE PROJET DE DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ N°2 DU PLU

Par arrêté AR212URB220865 en date du 17 octobre 2022, M. le Maire de Lunel a organisé l'ouverture d'une enquête publique portant sur la déclaration de projet du Mas de Fourques emportant mise en compatibilité n°2 du Plan Local d'Urbanisme de LUNEL.

À cet effet, M. Jean-Pierre MERLAT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision n° E22000120/34 en date du 7 septembre 2022 de M. le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

L'enquête publique portant sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Lunel se déroulera du lundi 7 novembre au mercredi 7 décembre 2022 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs. L'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération d'aménagement du Mas de Fourques associant équipements publics (Gendarmerie, EHPAD) et logements et sur la mise en compatibilité du PLU qui en est la conséquence.

Le dossier d'enquête publique, composé de la notice de présentation du projet d'intérêt général, du projet de mise en compatibilité n°2 du PLU incluant l'évaluation environnementale, du procès-verbal de la réunion d'examen conjoint et des avis des personnes publiques associées, de l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers réunie le 7 mai 2022, du courrier de la MRAE Occitanie en date du 13 avril 2022 faisant état de l'absence d'observation dans le délai imparti, de l'ensemble des actes administratifs et d'une note réglementaire, sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique selon les modalités suivantes :

- Le dossier d'enquête publique sur support papier, accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera tenu à la disposition du public en Mairie de Lunel, 240 Avenue Victor Hugo, 34 403 LUNEL Cedex, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00) ;
- Le dossier pourra également être consulté en Mairie de Lunel sur un poste informatique mis à la disposition du public à cet effet, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie énoncés ci-dessus.
- Le dossier sera également accessible en format numérique et consultable en ligne pendant toute la durée de l'enquête publique (7j/7 et 24h/24) sur le site internet de la Ville de Lunel : www.lunel.com, Rubrique : Accueil/Ma mairie/Participation citoyenne/Enquêtes publiques & consultations.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions (date limite : 7 décembre 2022 à 17h00) :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles mis à disposition en Mairie Lunel, aux jours et heures habituels d'ouverture indiqués à l'article 3, ci-avant ;
- par courrier adressé à M. le commissaire enquêteur par voie postale ou déposé en Mairie de Lunel, 240 Avenue Victor Hugo, 34 403 LUNEL Cedex ;
- par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante créée spécifiquement pour l'enquête publique : enquete.publique@ville-lunel.fr

En application de l'article L.123-11 du Code de l'Environnement, nonobstant les dispositions du titre Ier du livre III du Code des relations entre le Public et l'Administration, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, dès publication du présent arrêté.

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Lunel aux dates et horaires suivants :

- Lundi 7 novembre 2022 de 9h00 à 12h00 (Salle Mistral – Bâtiment A)
- Mercredi 23 novembre 2022 de 14h00 à 17h00 (Bureau du Cadastre – Bâtiment B)
- Mercredi 7 décembre 2022 de 14h00 à 17h00 (Bureau du Cadastre – Bâtiment B)

La personne responsable du projet de mise en compatibilité n°2 du PLU est la commune de Lunel représentée par son Maire, M. Pierre SOUJOL.

Les informations relatives au projet de mise en compatibilité n°2 du PLU peuvent être demandées auprès de M. Adrien DURAND, responsable adjoint du service urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public pendant un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête en Mairie de Lunel aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site Internet de la Ville de LUNEL : www.lunel.com, Rubrique : Accueil/Ma mairie/Participation citoyenne/Enquêtes publiques & consultations.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au Code des relations entre le Public et l'Administration.

Le projet de mise en compatibilité du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil Municipal de Lunel pour approbation.

M. le Maire de LUNEL

COMMUNE DE CASTRIES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LA MISE EN CONCORDANCE
DES DOCUMENTS DU LOTISSEMENT "ZAE LES COUSTELIERS"
AVEC LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE CASTRIES
Application des dispositions de l'article L.442-11
du Code de l'Urbanisme

RAPPEL

Par arrêté n° CVM/JB/2022-221 du 27 septembre 2022, le Maire de CASTRIES a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la mise en concordance des documents du LOTISSEMENT "ZAE LES COUSTELIERS" avec le plan local d'urbanisme de CASTRIES, en application des dispositions de l'article L.442-11 du Code de l'Urbanisme.

Monsieur Bernard COMMANDRE a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Montpellier par décision n° E22000105/34 du 08 août 2022.

L'enquête se déroulera à la Mairie du mardi 18 octobre 2022 à 8 heures au vendredi 18 novembre 2022 à 17 heures aux jours et horaires habituels d'ouverture de la Mairie (du lundi au jeudi de 8h à 12h puis de 14h30 à 18h et le vendredi de 8h à 12h puis de 14h30 à 17h) pour une durée de 32 jours. Le dossier est consultable en Mairie au format papier ainsi que sur le site internet de la Commune <https://castries.fr>

Le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie les :

- Mardi 18 octobre 2022 de 8h à 12h
- Samedi 5 novembre 2022 de 9h à 12h
- Vendredi 18 novembre de 14h30 à 17h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées à l'intention du Commissaire Enquêteur par courrier papier à Mairie de CASTRIES, 4 avenue de la promenade 34160 CASTRIES ou par courrier électronique à l'intention du Commissaire Enquêteur à l'adresse mail suivante : mairiedecastries@castries.fr.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront, dès qu'ils seront transmis, tenus à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an.

Le Maire

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Par AGE du 18/07/2022, Il a été décidé la dissolution anticipée de la Société SELECT AUTO TRADING, SASU au capital de 1 000 euros, dont le siège social est au 13 Route de Montpellier 34430 SAINT JEAN DE VEDAS RCS MONTPELLIER N° 894 349 059.

A compter du 18/07/2022, M. KRIFA Taysir demeurant au 13 Route de Montpellier 34430 SAINT JEAN DE VEDAS a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du liquidateur ci-dessus, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Pour avis, le Liquidateur

MIMOSA 34

EURL au capital de 8 000 €
Siège social : 6 impasse des Puisatiers 34300 AGDE
453 308 504 RCS de BÉZIERS

Le 31/08/2022, l'associée unique a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur Mme TEULADE Marie Andrée, demeurant 6 impasse des Puisatiers 34300 AGDE, et fixé le siège de liquidation au siège social. Mention au RCS de BÉZIERS.

Pour avis, le Liquidateur

TEC BAT

SASU au capital de 20 000 €
Siège social : 48 rue Claude Balbastre 34070 MONTPELLIER
834 933 459 RCS de MONTPELLIER

L'AGE du 10/01/2022 a décidé de :

- Transférer le siège social 290 avenue Bergamottes 34070 MONTPELLIER
- Nommer Président M. JOLLIVET ROBIN, demeurant 290 avenue Bergamottes 34070 MONTPELLIER, en remplacement de M. GONNOT CLEMENT

Modifications à compter du 10/01/2022.
Mention au RCS de MONTPELLIER

CREATECH EVENTS

SASU au capital de 5 000 €
Siège social : 2 rue de la cité d'Endrausse 34400 LUNEL
790 259 592 RCS de MONTPELLIER

L'AGE du 13/10/2022 a décidé de transférer le siège social 86 impasse Francis SIMEON 30700 VALLABRIX Radiation au RCS de MONTPELLIER et ré-immatriculation au RCS de NIMES

COMMUNE DE SAINT GENIÈS DES MOURGUES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

PORTANT SUR LA MISE EN CONCORDANCE
DE TROIS CAHIERS DES CHARGES
DE LOTISSEMENT AVEC LE PLAN LOCAL D'URBANISME

1- Monsieur le Maire informe le public que par arrêté municipal N° 115/2022 du 06 octobre 2022, il a été prescrit une enquête publique unique portant sur : La mise en concordance des cahiers des charges des trois lotissements suivants : les Mourguettes, Thiery et la combe de Pied Redon avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

2- L'enquête publique se déroulera du 08 novembre 2022 au 08 décembre 2022 soit 31 jours.

3- Le dossier d'enquête publique comprend :
- Une note d'information au public et ses annexes
- le registre d'enquête.

4- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné, le 06 septembre 2022 : M. Bernard COMMANDRE, ingénieur des TPE, retraité en qualité de commissaire enquêteur

5- Le dossier ainsi que le registre d'enquête unique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par Monsieur le Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie de St Geniès des Mourgues pendant 31 jours consécutifs du 08 novembre 2022 au 08 décembre 2022, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h30 à 17h30) ainsi que sur le site internet de la commune : www.saintgeniesdesmourgues.fr

6- Un avis informant le public de l'ouverture de l'enquête est publié 15 jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête dans le Midi Libre et La Gazette de Montpellier. Cet avis sera affiché en mairie, dans les panneaux d'information et dans les lotissements concernés.

7- Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et des observations formulées et consigner éventuellement ses observations soit :

- sur le registre d'enquête,
- Les adresser par écrit à
Mairie de St Geniès des Mourgues
Monsieur Bernard COMMANDRE, commissaire enquêteur
Place de l'Abbaye
34160 St Geniès des Mourgues,
• Par mail : stgenies@stgenies.org

8- Le commissaire enquêteur recevra en Mairie les jours suivants :

- le mardi 08 novembre de 9h à 12h
- le samedi 19 novembre de 9h à 12h
- le mercredi 23 novembre de 15h30 à 17h30
- le jeudi 08 décembre de 15h30 à 17h30

9- A partir du 10 janvier 2023, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de St Geniès des Mourgues et, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la Préfecture, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la commune.

10- A l'issue de l'enquête publique, le projet de mise en concordance des cahiers de charge des lotissements pourra éventuellement être modifié afin de tenir compte des observations et propositions du public, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur. Il sera ensuite soumis à délibération du conseil municipal en vue de son approbation.

Le Maire, Yvon PELLET

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Par acte SSP du 04/10/2022, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : JEMAHO

Objet social : l'exploitation d'un institut de beauté représentant les soins du visage et du corps, les soins de manucure, UVA, relaxation, modelage esthétique ainsi que les conseils de beauté, le commerce de détail de la parfumerie et des produits de toilette, capillaire, d'hygiène et de beauté

Siège social : 370 Chemin des Fournels 34400 LUNEL-VIEL

Capital : 10 000 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. VALENCY Jérémy, demeurant 95 rue de la Hase 30000 NIMES, M. CHARBONNIER Théo, demeurant 95 rue de la Hase 30000 NIMES, Mme VIDAL Emma, demeurant 11 rue de la Tuilerie 30660 GALLARGUES-LE-MONTUEUX

Immatriculation : au RCS de MONTPELLIER.

Pour avis, la Gérance

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Par acte SSP du 14/10/2022, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ULTRA INSTINCT

Objet social : location de tous biens mobiliers et immobiliers

Siège social : 3 impasse des Berges 34690 FABRÈGUES

Capital : 2 000 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. SELVY EDOUARD, demeurant 9 rue des Patelles 34750 VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE, M. RICARD Michaël, demeurant 3 impasse des Berges 34690 FABRÈGUES

Clause d'agrément : toutes les cessions sont soumises à l'agrément de l'assemblée des associés

Immatriculation : au RCS de MONTPELLIER.

Pour avis, la Gérance

COMMUNE DE LUNEL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT SUR LE PROJET DE DÉCLARATION DE PROJET
EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ N° 2 DU PLU

Par arrêté AR212URB220865 en date du 17 octobre 2022, M. le Maire de Lunel a organisé l'ouverture d'une enquête publique portant sur la déclaration de projet du Mas de Fourques emportant mise en compatibilité n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de LUNEL.

À cet effet, M. Jean-Pierre MERLAT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision n° E22000120/34 en date du 7 septembre 2022 de M. le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

L'enquête publique portant sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de Lunel se déroulera du **lundi 7 novembre au mercredi 7 décembre 2022 inclus**, soit pendant 31 jours consécutifs. L'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération d'aménagement du Mas de Fourques associant équipements publics (Gendarmerie, EHPAD) et logements et sur la mise en compatibilité du PLU qui en est la conséquence.

Le dossier d'enquête publique, composé de la notice de présentation du projet d'intérêt général, du projet de mise en compatibilité n° 2 du PLU incluant l'évaluation environnementale, du procès-verbal de la réunion d'examen conjoint et des avis des personnes publiques associées, de l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers réunie le 7 mai 2022, du courrier de la MRAE Occitanie en date du 13 avril 2022 faisant état de l'absence d'observation dans le délai imparti, de l'ensemble des actes administratifs et d'une note réglementaire, sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique selon les modalités suivantes :

- Le dossier d'enquête publique sur support papier, accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera tenu à la disposition du public en Mairie de Lunel, 240 Avenue Victor Hugo, 34403 LUNEL Cedex, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00) ;
- Le dossier pourra également être consulté en Mairie de Lunel sur un poste informatique mis à la disposition du public à cet effet, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie énoncés ci-dessus.
- Le dossier sera également accessible en format numérique et consultable en ligne pendant toute la durée de l'enquête publique (7j/7 et 24h/24) sur le site internet de la Ville de Lunel : www.lunel.com, Rubrique : Accueil/ Ma mairie/Participation citoyenne/Enquêtes publiques & consultations.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions (date limite : 7 décembre 2022 à 17h00) :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles mis à disposition en Mairie Lunel, aux jours et heures habituels d'ouverture indiqués à l'article 3, ci-avant ;
- par courrier adressé à M. le commissaire enquêteur par voie postale ou déposé en Mairie de Lunel, 240 Avenue Victor Hugo, 34403 LUNEL Cedex ;
- par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante créée spécifiquement pour l'enquête publique : enquete.publique@ville-lunel.fr

En application de l'article L.123-11 du Code de l'Environnement, nonobstant les dispositions du titre Ier du livre III du Code des relations entre le Public et l'Administration, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, dès publication du présent arrêté.

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Lunel aux dates et horaires suivants :

- Lundi 7 novembre 2022 de 9h00 à 12h00 (Salle Mistral - Bâtiment A)
- Mercredi 23 novembre 2022 de 14h00 à 17h00 (Bureau du Cadastre - Bâtiment B)
- Mercredi 7 décembre 2022 de 14h00 à 17h00 (Bureau du Cadastre - Bâtiment B)

La personne responsable du projet de mise en compatibilité n° 2 du PLU est la commune de Lunel représentée par son Maire, M. Pierre SOUJOL.

Les informations relatives au projet de mise en compatibilité n° 2 du PLU peuvent être demandées auprès de M. Adrien DURAND, responsable adjoint du service urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public pendant un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête en Mairie de Lunel aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site Internet de la Ville de LUNEL : www.lunel.com, Rubrique : Accueil/Ma mairie/ Participation citoyenne/Enquêtes publiques & consultations.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au Code des relations entre le Public et l'Administration.

Le projet de mise en compatibilité du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil Municipal de Lunel pour approbation.

SKULTCRYO

SAS au capital de 600 euros
RCS BÉZIERS 850 439 530

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par une AGE en date du 14/10/2022, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société à compter du 14/10/2022 :

Ancien siège social : 42 rue Louis Pasteur 34500 BÉZIERS
Nouveau siège social : Les Mougères 6B impasse des Troubadours 34340 MARSEILLAN

Pour avis unique



AVIS DE PUBLICITÉ

ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE À BONS DE COMMANDES
AMÉNAGEMENT JARDINS PARTAGÉS - MOBILIERS URBAINS PAYSAGERS

ACM HABITAT - OPH MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

M. Alain BRAUN - Directeur Général par intérim
407 avenue du Prof. E. Antonelli
CS 15590
34074 Montpellier Cedex 3
Tél. : 04 99 52 75 00
mèl : service_marches@acmhabitat.fr
web : <http://www.acmhabitat.fr>
SIRET 35180897700034

Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe.

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Logement et développement collectif ;

L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

Durée : 12 mois

Accord-cadre avec un seul opérateur.

OBJET : Accord-cadre mono-attributaire À bons de commandes - Aménagement jardins partagés - Mobiliers urbains paysagers

Référence acheteur : 2022-0229

Type de marché : Fournitures

Procédure : Procédure ouverte

Code NUTS : FRJ13

Lieu principal de livraison : 34000 Montpellier

Durée : 12 mois.

DESCRIPTION : La consultation est passée selon la procédure de l'Appel d'offres ouvert (Articles L.2124-2, R.2124-2 1°, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique).

La forme retenue est un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire - montant maximum 500 000 euros HT par an, soit 1 500 000 euros HT sur la durée totale du marché, en application des articles R2162-2, R2162-4 2° et R2162-13 à R2162-14 du Code de la commande publique.

Fourniture et pose d'éléments de jardins paysagers et potagers (partagés) de type bacs en bois, bastinges, clôtures, portillons, caisses outils, cabanons. La prestation doit comprendre l'apport de terre végétale.

Classification CPV :

Principale : 39142000 - Mobilier de jardin

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI

Forme de la procédure : Division en lots : non

Les variantes sont refusées.

Options : non

Reconductions : oui

Le marché est conclu pour une durée de 1 an, renouvelable tacitement 2 fois 1 an.

CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT :

Conditions particulières d'exécution :

Une clause sociale d'insertion obligatoire est prévue, à hauteur de 210 heures par an, soit 630 heures sur la durée totale du marché.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Liste et description succincte des conditions :

- Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants, DC1 ou DUME ou fiche de présentation du candidat
- Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement, DC2 ou DUME ou fiche de présentation du candidat
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- La fiche "Présentation candidat" comprenant la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) :
Garanties économiques et financières

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- La fiche "Présentation candidat" comprenant la déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, la présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) :
Garanties professionnelles et techniques

Marché réservé : NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- 60% Valeur technique
- 40% Prix

REMISE DES OFFRES : 14 novembre 2022 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Validité des offres : 4 mois, à compter de la date limite de réception des offres.

Modalités d'ouverture des offres :

Date : le 17/11/22 à 14h00

Lieu : Montpellier

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

La fiche de présentation "candidat" est à compléter dans son intégralité et à fournir avec la candidature.

Le détail de la pondération ainsi que le système de notation sont présentés dans le règlement de la consultation.

Il s'agit d'un marché périodique : NON

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTPELLIER

6 rue Pitot, 34063 MONTPELLIER cedex

Tél. : 04 67 54 81 00 - Fax : 04 67 54 74 10

mèl : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation :

CCIRAL - COMITÉ CONSULTATIF INTERRÉGIONAL DE RÈGLEMENT AMIABLE DES LITIGES

Place Félix-Baret CS 80001, 13282 Marseille Cedex 06

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Référé pré contractuel : avant la conclusion du marché (article L 551-1 du Code de Justice Administrative). Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R421-1 à R421-3 du Code de Justice Administrative). Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché. Référé contractuel : dans un délai de 31 jours suivant la publication de l'avis d'attribution.

ENVOI À LA PUBLICATION : le 10 octobre 2022

Date d'envoi du présent avis au JOUE : 10 octobre 2022

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Cette consultation bénéficie du Service DUME.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://marches-publics.acmhabitat.fr>

AVIS DE MARCHÉ

MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE DANS LE CADRE
DE LA CONCEPTION-RÉALISATION POUR LA RÉALISATION
D'UNE CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE DE 20 CLASSES
ET D'UNE RÉSIDENCE ÉTUDIANTE AVEC SON PARKING
AU SEIN DE LA ZAC PARC MARIANNE

POUVOIR ADJUDICATEUR :

Nom et adresses : Société d'Équipement de la Région Montpelliéraine agissant en qualité de coordonnateur du groupement de commande SERM - ACM Habitat - Etoile Richter 45 place Ernest Granier CS 29502, F - 34960 Montpellier

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.serm-montpellier.fr>Adresse du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s).
<http://achatpublic.com>

Les offres doivent être envoyées par voie électronique via :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2022_9PbZiuduQy

Type de pouvoir adjudicateur et activité :

Société d'Économie Mixte

Activité : Aménagement

OBJET - Intitulé

Mission de contrôle technique dans le cadre de la conception-réalisation pour la réalisation d'une construction d'un groupe scolaire de 20 classes et d'une résidence étudiante avec son parking au sein de la ZAC Parc Marianne
Numéro de référence : 1227-contrôle technique

Type de marché : service

Durée du marché : 31 mois

Type de procédure : Appel d'offres ouvert

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : 14 novembre 2022 à 12 heures

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

L'avis complet est publié au Journal Officiel de l'Union Européenne sous la référence n° 2022/S 199- 565168, disponible sur le site ted-europa.eu

Le dossier de consultation est disponible à l'adresse achatpublic.com en suivant le lien :https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2022_9PbZiuduQy

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 13 octobre 2022

SELENEO DEVELOPPEMENT

SASU au capital de 100 €

Siège social : 98 avenue Georges Clémenceau 34500 BÉZIERES
848 373 445 RCS de BÉZIERES

Le 21/09/2022, l'associé unique a décidé de :

- Transférer le siège social 115 avenue Georges Clémenceau 34500 BÉZIERES
- Modifier la dénomination qui devient : LM INVEST
- Modifier l'objet en ajoutant les activités suivantes : - La prise de participation dans toutes sociétés, entreprises ou groupements quelconques, la détention, la gestion, la souscription, l'acquisition, la cession, la location, le prêt de toutes participations, titres de sociétés, valeurs mobilières, droits sociaux ou parts d'intérêts de société ainsi que de tout titre de placement, et ce par tous moyens ;

Modifications à compter du 21/09/2022.

Mention au RCS de BÉZIERES

PUISSANCE SOLAIRE

SARL au capital de 500 €

Siège social :

Mas de Garric 34140 MÉZE

811 024 371 RCS de MONTPELLIER

L'AGE du 01/10/2022 a décidé de changer le capital social en le portant de 500 € à 20 000 €
Mention au RCS de MONTPELLIER

PML

Société à responsabilité limitée

Siège social : 16 chemin de Tisson

34170 CASTELNAU-LE-LEZ

RCS MONTPELLIER 443 921 762

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 27 septembre 2022 :

1°) **Constatation de la démission** de ses fonctions de gérant de Monsieur Philippe LANSADE.2°) **Nomination du nouveau gérant** - Madame Mathilde Anne Victoire LANSADE, demeurant à PARIS (2^{ème}), 16 rue Daunou. Née à Clamart (Hauts-de-Seine), le 21 mars 2000.

Mention au RCS de MONTPELLIER.

RSR

SAS au capital de 10 000 €

Siège social : 21 rue du Père Jean-Baptiste Salles 34300 AGDE

882 326 408 RCS de BÉZIERES

L'AGE du 14/10/2022 a décidé de :

- Nommer Directeur Général Mme ALLEMAN Mathilde, demeurant 12 chemin de l'Infirmerie 34340 MARSEILLAN, en remplacement de M. BRAKOVIC Anthony

- Diminuer le capital social de 60 000 € à 10 000 €

Mention au RCS de BÉZIERES

LA CRYPTÉ

SAS au capital de 2 000 euros

1B rue Porte Olivier 34500 BÉZIERES

RCS de BÉZIERES : 832 193 080

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération prise en AGE en date du 30 septembre 2022, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation au 30/09/2022, donné quitus de sa gestion et déchargé à Monsieur Bernard Levasseur demeurant 7, avenue Bel Ami 34290 SÉRVIAN de son mandat de liquidateur, prononcé la clôture des opérations de liquidation. Dépôt des comptes de la société sera fait auprès du greffe du tribunal de commerce de BÉZIERES.

Pour avis, le Liquidateur

ADDITIF à l'annonce publiée dans La Gazette de Montpellier du 13/10/2022 concernant DM PREST AGRI, ajouter : "Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix". "Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société."

Service
annonces légales

Contact: Marie-Laure Boyer

Tél. 06 75 08 84 20

E.mail : annonceslegales@gazettedemontpellier.frwww.lagazette-legales.frwww.lagazettedemontpellier.fr



MONTPELLIER MEDITERRANEE MÉTROPOLE

INSTAURATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAINE ET DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAINE RENFORCÉ SUR LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-D'ORQUES SECTEUR DU MIJOUAN

Par délibération du 4 octobre 2022 et conformément aux dispositions des articles L 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, le Conseil de Métropole a instauré le droit de préemption urbain et le droit de préemption urbain renforcé sur le secteur du Mijouan, commune de Saint-Georges-d'Orques.

Cette délibération sera affichée en Mairie de Saint-Georges-d'Orques pendant une durée de 1 mois.

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte SSP du 06/10/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique
Dénomination : HOLDING PALMA
Siège : MAUGUIO (34130), 70 rue Marcellin Albert
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MONTPELLIER
Capital : 1.000 €
Objet : La prise de participations dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières, la gestion et la vente de ces participations. La fourniture, notamment à ses filiales, de tous services d'assistance technique, administrative, commerciale ou de gestion. L'exercice de tout mandat de dirigeant de ses filiales. Toutes prestations de services et de conseils aux entreprises.
Président : M. Xavier PALMA demeurant à LUNEL-VIEL (34400), 8 rue de la Mutualité
Transmission des actions : les cessions et transmissions d'actions sont libres
Exercice du droit de vote : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Tout associé a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les statuts
La Société sera immatriculée au RCS de MONTPELLIER.

Pour avis, le Président

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Par acte du 14/10/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL
Dénomination : BigeAudio Productions
Siège : BigeAudio Productions
Capital : 668 000 euros
Siège social : 113 avenue de la Gare 34340 MARSEILLAN PLAGE
Objet :
 - Créer et vendre différentes productions audiovisuelles (livres audio, publicités, voice over, e-learning, narration, dramatiques radio,...).
 - Exploiter le site web www.allooudublage.com.
 - Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social où susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.
Durée : 99 ans
Gérant : M. Sébastien NOUGARET, demeurant au 113 avenue de la Gare 34340 MARSEILLAN PLAGE, pour une durée illimitée.
Immatriculation : au RCS de BÉZIERS.

Pour avis, le Gérant

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte sous seing privé du 17/10/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SASU
Dénomination sociale : ADARAN - LBT
Capital : 2 000 euros
Siège social : 5 rue de la Draye 34920 LE CRES
Objet social : Développement commercial, conseils et stratégies
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Présidence : M. Louis FERRAND demeurant 140 rue des Orchidées Sauvages - 34980 SAINT GELY DU FESC
Admission aux assemblées et droit de vote : Le droit de vote appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions relatives à l'affectation des bénéfices où il appartient à l'utilisateur.
Transmission des actions : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé uniques sont libres.
Immatriculation : au RCS de MONTPELLIER.

Pour avis, le Président



STUP

SAS au capital de 1 000 €
 Siège social : 4 rue Raoul David 35500 VITRÉ
 878 878 735 RCS de RENNES

L'AGE du 10/10/2022 a décidé :

- de transférer le siège social 120 rue Adrien Proby 34090 MONTPELLIER.
 Président : M. Arnaud GANTIER, demeurant 5 rue des trésoriers de la bourse, 34000 MONTPELLIER.
 Directeur Général : M. Valentin LEVETTI, demeurant 5 rue des trésoriers de la bourse, 34000 MONTPELLIER.
 - de nommer un nouveau Directeur Général M. LEVETTI Valentin, demeurant 5 rue des trésoriers de la bourse 34000 MONTPELLIER.
 - de modifier l'objet qui devient : La production, l'organisation et la diffusion d'informations à l'égard du public, sur tous supports, notamment par l'exploitation de sites internet, d'applications mobiles et la publication de journaux, de livres, de bases de données et/ou d'études ; L'exploitation ou la mise à disposition d'une plateforme technologique et de ressources documentaires d'information générale ; L'activité de régie publicitaire ou événementielle et de formation ; La production audiovisuelle, la production de films institutionnels, la production cinématographique, l'acquisition, l'exploitation, la distribution, l'édition, la diffusion sous quelques formes que ce soit, et par quelques moyens que ce soit des œuvres littéraires, artistiques, dramatiques, musicales, théâtrales, cinématographiques, audiovisuelles, etc. La gestion des droits d'auteurs dans tous leurs aspects, relatifs à tous supports, livres, œuvres musicales, peintures, sculptures, films, programmes d'ordinateur, bases de données, créations publicitaires, cartes et dessins techniques, etc. La location de tout matériel audiovisuel et accessoire en rapport avec l'objet principal ainsi que la vente de produits dérivés ; L'organisation de tout événement public, privé ou associatif tels que, spectacles, concerts, fêtes, conventions, conférences, séminaires ou même formations.
 Radiation au RCS de RENNES et ré-immatriculation au RCS de MONTPELLIER



AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Par acte SSP du 01/10/2022, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : HOLDING SAS MARTIN
Objet social : La détention et prise de participation directe ou indirecte dans le capital de société, groupement ou entités juridiques de tous types. La mise en oeuvre de la politique générale du groupe ainsi constitué et l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique. Le contrôle à postériori du suivi de la politique générale des filiales. L'assistance financière, administrative et comptable et plus généralement le soutien en matière de gestion à toutes sociétés du groupe par tous moyens techniques existants et à venir et notamment pour ceux suivants : 1.Mise à disposition de tout personnel administratif et comptable, 2.Mise à disposition de tout matériel, 3.Gestion et location de tous immeubles, 4.Formation et information de tout personnel, 5.Négociation de tous contrats. et, généralement, toutes opérations concourant directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.
Siège social : 12 rue du Terral ZAE Zone de l'Embosque 34770 GIGEAN
Capital : 2 500 €
Durée : 99 ans
Président : Mme MARTIN Otilia, demeurant Route de Mèze Mas Saint Hilaire 34560 VILLEVEYRAC
Admission aux assemblées et droits de votes : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.
Clause d'agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Immatriculation : au RCS de MONTPELLIER.

Pour avis, le Président

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte sous seing privé du 10/10/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SASU
Dénomination sociale : AL SERVICES
Capital : 1 000 euros
Siège social : 48 rue Claude Balbastre 34070 MONTPELLIER
Objet social : Activités de tous travaux agricoles, de paysagiste, jardinage, tailles de vignes et d'arbres fruitiers, palissage vendanges
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS
Président : M. LAGZOULI HAJJAJ Allal demeurant au 43 rue Alphonse Menard 34400 LUNEL, né le 03/03/1981 à (Kotbienne Maroc) de nationalité Espagnole
Admission aux assemblées et droit de vote : Seul l'associé unique a le droit d'assister aux assemblées et de participer aux délibérations
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre
Immatriculation : au RCS de MONTPELLIER.

Pour avis, le Président



OFFICE NOTARIAL DE CASTRIES ÉTUDE DE MAÎTRES MIREILLE GUILHAUME-SCOTT ET JEANNE CADERAS DE KERLEAU NOTAIRES ASSOCIÉS À CASTRIES (HÉRAULT)

35, avenue Royale - CS 20003
 34748 VENDARGUES cedex
 04 67 87 67 77

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Jeanne CADERAS de KERLEAU, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial à la Résidence de CASTRIES (Hérault), dénommée "Mireille GUILHAUME-SCOTT et Jeanne CADERAS de KERLEAU", Notaires Associés, le 10 octobre 2022 a été constituée une société par actions simplifiée unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes :

Objet social : En France et à l'étranger l'exercice de la profession de coiffure, et/ou la prise de participation financière dans toute société. Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.
Dénomination : SASU SALON PARADISE BY MAYLIS
Siège social : MARSILLARGUES (34590), 7 boulevard Gabriel Péri
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : CENT EUROS (100,00 EUR)
Transmission des actions : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres
Cessions d'actions en cas de pluralité d'associés : toutes les cessions sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins les deux tiers des actions.
 L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
Présidente : Madame Maylis GERARD demeurant à AIMARGUES 1 ter rue de Marsillargues.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER.

Pour avis, le Notaire

LA CAVALE Librairie coopérative de Montpellier

Société coopérative d'intérêt collectif
 Société par actions simplifiée à capital variable
 Siège social : 22-24 rue de la Cavalerie
 Résidence les Muses, Bat D et E
 34000 MONTPELLIER
 843 724 659 RCS MONTPELLIER

Aux termes d'une délibération de l'AGO en date du 02/04/2022, il résulte que :
 Mme Laure MATON, demeurant 24 rue de l'Equerre à MONTPELLIER (34000) a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de M. Sylvain BERTSCHY, démissionnaire.

Pour avis, la Présidente

O' COUP DE FOOD

SASU au capital de 2 000 €
 Siège social : 1 avenue Lepic 34070 MONTPELLIER
 853 576 353 RCS de MONTPELLIER

L'AGE du 06/05/2022 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur Mme ABDELLAOUI Sonia, demeurant 10 rue du Dauphiné 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES, et fixé le siège de liquidation au siège social.
 Mention au RCS de MONTPELLIER.

O' COUP DE FOOD

SASU au capital de 2 000 €
 Siège social : 1 avenue Lepic 34070 MONTPELLIER
 853 576 353 RCS de MONTPELLIER

L'AGE du 06/05/2022 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Mme ABDELLAOUI Sonia, demeurant 10 Rue du Dauphiné 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.
 Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de MONTPELLIER.
 Radiation au RCS de MONTPELLIER

QALTER HOLDING

SAS au capital de 1 900 €
 Siège social : 55 rue Euclide 34000 MONTPELLIER
 839 083 615 RCS de MONTPELLIER

Le 04/10/2022, le président a décidé de changer le capital social en le portant de 1 900 €, à 1 500 €
 Mention au RCS de MONTPELLIER



BCM AVOCATS

BCM Avocats
6 rue Foch 34000 Montpellier

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Par acte SSP du 30/09/2022, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SAS ML

Objet social : - La prise de participation par achat, souscription et apport de titres et valeurs mobilières dans toutes entités juridiques ; - La direction, la gestion et l'administration de toute société ; - La définition et la conduite de la politique de groupe et le contrôle des filiales ; - La gestion de portefeuilles de valeurs mobilières, ainsi que la réalisation de toutes prestations de services dans les domaines administratifs, financiers, techniques, informatiques et commerciaux au profit de ses filiales et participations ; - La propriété de tous biens immobiliers, l'acquisition de terrains et de biens immobiliers, la construction, l'édification et l'aménagement desdits biens immobiliers ; - L'administration, la gestion et l'exploitation par bail de tous immeubles à usage d'habitation, professionnel, commercial ou mixte, dont elle deviendra propriétaire ou locataire ; - La mise en valeur de ces biens immobiliers, notamment par l'édification de constructions nouvelles pour toutes les destinations, la transformation des constructions déjà existantes ; - La vente de ces immeubles en totalité ou par fraction ou par lot ; - L'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente et la location de tous autres immeubles bâtis ou non bâtis, ainsi que leur administration et exploitation ; - La réalisation de toutes opérations compatibles avec cet objet, se rapportant et contribuant à sa réalisation ; - La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, par voie de prise d'intérêts, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement dans toutes sociétés existantes ou à créer, par voie de conclusion de tous types de contrats commerciaux ; l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, marques et brevets concernant ces activités ;

Siège social : Avenue de Nissergues 34600 BÉDARIEUX

Capital : 125 500 €

Durée : 99 ans

Président : Mme GUIJARRO Caroline, demeurant La Liquière - 14, rue de la Chapelle 34480 CABREROLLES

Admission aux assemblées et droits de votes : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Clause d'agrément : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres

Immatriculation : au RCS de BÉZIERS.

Pour avis, le Président



BCM AVOCATS

BCM Avocats
6 rue Foch 34000 Montpellier

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Par acte SSP du 30/09/2022, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SAS PONTY

Objet social : - La prise de participation par achat, souscription et apport de titres et valeurs mobilières dans toutes entités juridiques ; - La direction, la gestion et l'administration de toute société ; - La définition et la conduite de la politique de groupe et le contrôle des filiales ; - La gestion de portefeuilles de valeurs mobilières, ainsi que la réalisation de toutes prestations de services dans les domaines administratifs, financiers, techniques, informatiques et commerciaux au profit de ses filiales et participations ; - La propriété de tous biens immobiliers, l'acquisition de terrains et de biens immobiliers, la construction, l'édification et l'aménagement desdits biens immobiliers ; - L'administration, la gestion et l'exploitation par bail de tous immeubles à usage d'habitation, professionnel, commercial ou mixte, dont elle deviendra propriétaire ou locataire ; - La mise en valeur de ces biens immobiliers, notamment par l'édification de constructions nouvelles pour toutes les destinations, la transformation des constructions déjà existantes ; - La vente de ces immeubles en totalité ou par fraction ou par lot ; - L'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente et la location de tous autres immeubles bâtis ou non bâtis, ainsi que leur administration et exploitation ; - La réalisation de toutes opérations compatibles avec cet objet, se rapportant et contribuant à sa réalisation ; - La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, par voie de prise d'intérêts, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement dans toutes sociétés existantes ou à créer, par voie de conclusion de tous types de contrats commerciaux ; l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, marques et brevets concernant ces activités.

Siège social : 141 rue Merlot 34130 MAUGUIO

Capital : 156 600 €

Durée : 99 ans

Président : M. PONTY Morgan, demeurant 52 rue de Syracuse 34000 MONTPELLIER

Admission aux assemblées et droits de votes : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Clause d'agrément : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres.

Immatriculation : au RCS de MONTPELLIER.

Pour avis, le Président

SNC LE FROMAGER DE CASTELNAU LE LEZ

Société en Nom Collectif au capital social de 8.000 euros
Siège social : 375 rue Juliette Récamier
69970 CHAPONNAY
913 256 236 RCS LYON

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par assemblée générale extraordinaire en date du 17 octobre 2022, les associées de la SNC LE FROMAGER DE CASTELNAU LE LEZ ont décidé à l'unanimité à compter du même jour de transférer le siège social : **Ancien siège :** 375 rue Juliette Récamier 69970 CHAPONNAY **Nouveau siège :** 435 avenue Georges Frêche Lieu-dit "les Lacs" 34170 CASTELNAU LE LEZ

L'article 4 des statuts a donc été modifié en conséquence.

Nouveau RCS : MONTPELLIER

Rappel : Gérance : PROSOL GESTION, SAS au capital de 993.226 € ayant son siège social 375 rue Juliette Récamier 69970 CHAPONNAY, 378 100 416 RCS de LYON

Pour avis, la Gérance

FL CASTELNAU LE LEZ

Société en Nom Collectif au capital social de 8.000 euros
Siège social : 375 rue Juliette Récamier
69970 CHAPONNAY
913 256 210 RCS LYON

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par assemblée générale extraordinaire en date du 17 octobre 2022, les associées de la SNC FL CASTELNAU LE LEZ ont décidé à l'unanimité à compter du même jour de transférer le siège social :

Ancien siège : 375 rue Juliette Récamier 69970 CHAPONNAY

Nouveau siège : 435 avenue Georges Frêche Lieu-dit "les Lacs" 34170 CASTELNAU LE LEZ

L'article 4 des statuts a donc été modifié en conséquence

Nouveau RCS : MONTPELLIER

Rappel : Gérance : PROSOL GESTION, SAS au capital de 993.226 € ayant son siège social 375 rue Juliette Récamier 69970 CHAPONNAY, 378 100 416 RCS de LYON

Pour avis, la Gérance

SCI LE MOULIN

SCI au capital de 9 667,27 €
Siège social : 4 chemin du Tho Nord 34560 VILLEVEYRAC
415 153 915 RCS de MONTPELLIER

L'AGE du 14/10/2022 a décidé de transférer le siège social chemin du Mas de Pastrou Zone Artisanale 34560 VILLEVEYRAC, à compter du 14/10/2022.

Mention au RCS de MONTPELLIER

PatKhorba SAS au capital de 10 000 €. Siège social : 19 avenue de Lodève 34070 MONTPELLIER. 831 325 444 RCS MONTPELLIER. L'AGE du 25/06/2022 a décidé de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital. Dépôt au RCS de MONTPELLIER

LES ONDINES

SAS au capital de 45 734,71 €
Camping les Ondines 1770 chemin du Tricot Côte Ouest
34450 VIAS
RCS BÉZIERS 385 264 817

NON RENOUELEMENT COMMISSAIRES AUX COMPTES

Par décision de l'associée unique du 25.05.22, il a été décidé de ne pas renouveler les mandats de AACE, commissaire aux comptes titulaire et de FIDAUDIT, commissaire aux comptes suppléant suite à la réforme de la loi Pacte du 22/05/19. Mention RCS BÉZIERS.

Pour avis

HANDI PROJECT

SASU au capital de 500 €
Siège social : 200 avenue de Montpellier
34740 VENDARGUES
883 945 875 RCS MONTPELLIER

Aux termes d'une Déclaration de dissolution sans liquidation en date du 11 octobre 2022, la société BLF HANDI PROJECT, SAS, au capital de 3 000 € située au 200 avenue de Montpellier 34740 VENDARGUES et immatriculée sous le n° 881 335 053 RCS DE MONTPELLIER a décidé la dissolution sans liquidation de la société HANDI PROJECT par application de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société HANDI PROJECT, à l'issue du délai d'opposition qui est de 30 jours à compter de cette publication. Mention en sera faite au RCS de MONTPELLIER.

HANDI CONDUITE

SASU au capital de 2 000 €
Siège social : 200 avenue de Montpellier
34740 VENDARGUES
884 259 417 RCS MONTPELLIER

Aux termes d'une Déclaration de dissolution sans liquidation en date du 11 octobre 2022, la société BLF HANDI PROJECT, SAS, au capital de 3 000 € située au 200 avenue de Montpellier 34740 VENDARGUES et immatriculée sous le n° 881 335 053 RCS de MONTPELLIER a décidé la dissolution sans liquidation de la société HANDI CONDUITE par application de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société HANDI CONDUITE, à l'issue du délai d'opposition qui est de 30 jours à compter de cette publication. Mention en sera faite au RCS de MONTPELLIER.

SELARL DOCTEUR SALIM BOUZOUIDJA

SELARL au capital de 30 000 €
Siège social : 20 bis rue des cordeliers 77100 MEAUX
849 438 023 RCS de MEAUX

Le 09/09/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social Clinique Saint Antoine 176 avenue Font Mosson 34570 MONTARNAUD
Gérant : M. BOUZOUIDJA Salim, demeurant 24 rue des longs sillons 77700 MAGNY-LE-HONGRE
Radiation au RCS de MEAUX et ré-immatriculation au RCS de MONTPELLIER

SAS MARPOLI

SAS au capital de 3 000 €
Siège social : Les truquets
34570 MONTARNAUD
RCS MONTPELLIER 883 274 326

L'assemblée générale extraordinaire du 08/07/2022 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 08/07/2022. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur MARTIN Maxime, demeurant Les truquets, 34570 MONTARNAUD et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce MONTPELLIER.

JEABEL

SARL au capital de 1.000 €
Siège social : 87, grande rue Mario Roustan
34200 SÈTE
RCS MONTPELLIER : B 912 143 815

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juillet 2022, il a été décidé que Monsieur BELMONT Pierre n'occupera plus la fonction de co-gérant à compter du 5 juillet 2022. Reste seul gérant Monsieur JEANNOT Thomas. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, la Gérance



SOLUTIONS DE PUBLICATION ET DE DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS

SERVICE ANNONCES LÉGALES
Marie-Laure Boyer
06 75 08 84 20

LA GAZETTE DE MONTPELLIER
13 place de la Comédie - CS 39530 - 34960 Montpellier cedex 2
annonceslegales@gazettedemontpellier.fr

LA GAZETTE DE NÎMES
11 rue Régale - 30000 Nîmes
annonceslegales@gazettedenimes.fr

ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES

Midi Libre journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral sur les départements 11, 12, 30, 34 et 48. Conformément à l'arrêté du ministre de la Culture et de la communication du 19 novembre 2021 relatif à la numérisation et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, modifiant la loi n° 554 du 14 janvier 1955 relative aux conditions de publication et le décret n° 2012-157 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centralisée. Le surcoût des encarts est de 0,1834€ par caractère et ligne ou espace.

Contact: L'Agence Tél 04.67.07.69.35 ou 04.30.00.2020
Courriel annonces.legales@midilibre.com

AVIS PUBLICS

AVIS ADMINISTRATIFS



AVIS AU PUBLIC

MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

Installation du droit de préemption urbain et du droit de préemption urbain renforcé sur la commune de Saint-Georges-d'Orques – secteur du Mijoulan

Par délibération du 4 octobre 2022 conformément aux dispositions des articles L.211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, le Conseil de Métropole a instauré le droit de préemption urbain et le droit de préemption urbain renforcé sur le secteur du Mijoulan, commune de Saint-Georges-d'Orques.

Cette délibération sera affichée en Mairie de Saint-Georges-d'Orques pendant une durée de 1 mois.

ENQUÊTES PUBLIQUES



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°2 du PLU

Par arrêté AR212URH220865 en date du 17 octobre 2022, M. le Maire de Lunel a organisé l'ouverture d'une enquête publique portant sur la déclaration de projet du Més de Fourques emportant mise en compatibilité n°2 du Plan Local d'Urbanisme de LUNEL.

À cet effet, M. Jean-Pierre MERLAT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision n° E22000120/04 en date du 7 septembre 2022 de M. le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

L'enquête publique portant sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Lunel se déroulera du **lundi 7 novembre au mercredi 7 décembre 2022 inclus**, soit pendant 31 jours consécutifs. L'enquête publique portera à la fois sur l'intérêt général de l'opération d'aménagement du Més de Fourques associant : (Gardiennages, CH-PAD) et logements et sur la mise en compatibilité du PLU qui en est la conséquence.

Le dossier d'enquête publique, composé de la notice de présentation du projet d'intérêt général, du projet de mise en compatibilité n°2 du PLU incluant l'évaluation environnementale, du dossier verbal de la réunion d'examen conjoint et des avis des personnes publiques associées, de l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers réuni le 7 mai 2022, du courrier de la MIREAD Occitane en date du 13 avril 2022 faisant état de l'absence d'opposition dans le délai imparti, de l'ensemble des actes administratifs et d'une note réglementaire, sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique selon les modalités suivantes :

- Le dossier d'enquête publique sur support papier, accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera tenu à la disposition du public en Mairie de Lunel, 240 Avenue Victor Hugo, 34 403 LUNEL Cedex, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00).
- Le dossier pourra également être consulté en Mairie de Lunel sur un poste informatique mis à la disposition du public à cet effet, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie énoncés ci-dessus.
- Le dossier sera également accessible en format numérique et consultable en ligne pendant toute la durée de l'enquête publique (17 et 24h/24) sur le site internet de la Ville de Lunel : www.lunel.com. Rubrique : Accueil/Mairie/Participation citoyenne/Enquêtes publiques & consultations.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions (date limite : 7 décembre 2022 à 17h00).

- sur le registre d'enquêtes à feuillets non mobiles mis à disposition en Mairie Lunel, aux jours et heures habituels d'ouverture indiqués à l'article 3, ci-avant ;
- par courrier adressé à M. le commissaire enquêteur par voie postale ou déposé en Mairie de Lunel, 240 Avenue Victor Hugo, 34 403 LUNEL Cedex ;
- par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante créée spécifiquement pour l'enquête publique : enquete publique@ville.lunel.fr

En application de l'article L.123-11 du Code de l'Environnement, notifiant les dispositions du titre III du livre III du Code des relations entre le Public et l'Administration, le dossier d'enquête publique est communiqué à toute personne sur sa demande et à ses frais, dès publication du présent arrêté.

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Lunel aux dates et heures suivantes :

- **Lundi 7 novembre 2022 de 8h30 à 17h00 (Salle Mistral – Bâtiment A)**
- **Mardi 23 novembre 2022 de 14h00 à 17h00 (Bureau du Cadastre – Bâtiment B)**
- **Mardi 7 décembre 2022 de 14h00 à 17h00 (Bureau du Cadastre – Bâtiment B)**

La personne responsable du projet de mise en compatibilité n°2 du PLU est la commune de Lunel représentée par son Maire, M. Pierre SJOULOU.

Les informations relatives au projet de mise en compatibilité n°2 du PLU peuvent être demandées auprès de M. Adrien DURAND, responsable adjoint du service urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public pendant un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête en Mairie de Lunel aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site Internet de la Ville de LUNEL : www.lunel.com. Rubrique : Accueil/Mairie/Participation citoyenne/Enquêtes publiques & consultations.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au Code des relations entre le Public et l'Administration.

Le projet de mise en compatibilité du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil Municipal de Lunel pour approbation.

VIE DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVOCAION

L'assemblée générale ordinaire du Stock car club Gangeois, se tiendra le samedi 05 novembre 2022 à 10h à la salle des rencontres de Bricassac 34190.

ORDRE DU JOUR :

- Bilan de l'année passée
- Election du nouveau bureau de l'association
- Planification de l'année à venir
- Question diverses

Important : pour participer aux votes vous devez être inscrit au sein de l'association du stock car club Gangeois.

CRÉATION

AVIS

Par acte authentique en date du 26.09.2022 il a été constitué une SCI dénommée :

HOPE

Siège social : 467 Rue Léon Blum, 34000 MONTPELLIER

Capital : 500 €

Objet social : L'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Gérance : Mme Naïma BOUMEDJENOU, 195 Boulevard Aéroport International, 34000 MONTPELLIER.

Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé ou au profit de l'un d'eux ou à des descendants ou descendants du cédant.

Toute cession à un tiers de la Société est soumise à l'agrément et à l'agrément de la collectivité des associés réunis en AGE.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MONTPELLIER

DISSOLUTION LIQUIDATION

AVIS

Geodiv, SASU au capital de 1000,0 €. Siège social: 50 grand rue marie roustan 34200 Sète, 6997914 RCS MONTPELLIER. Le 01/05/2021, l'associé unique a décidé la dissolution de la société, nommée liquidateur M. Olivier Marchad, 50 Grande Rue Marie Roustan 34200 Sète, et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance à l'adresse du liquidateur tel que désigné ci-avant. Modification au RCS de MONTPELLIER.

AVIS

En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de AUBENAS sous le numéro 500 490 032 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de MONTPELLIER.

RCS de MONTPELLIER, par 99 ans à compter du 24.09.2007, a pour objet social : Acquisition, administration et exploitation par bail location ou autrement de tous immeubles, de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis et un capital de 1 000€ composé uniquement d'apports en numéraire.

MARCHÉS PUBLICS

MARCHÉS SUPÉRIEURS A 90 000 €

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Aménagement du Pech Bellonot

Commune de Coulobres
Gérard BOYER – Maire
2, place de l'Horloge 34290 Coulobres
Tél : 04.67.29.03.79
SIRET 21340285600018G
Groupement de commandes : Non
L'avis implique un marché public

Objet : Aménagement du Pech Bellonot- CR n° 22
Type de marché : Travaux
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Sans objet
Lieu d'exécution : 34290 COULOBRES

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui
Les variantes sont exigées : Non
Lot N° 1 - Terrassements – VRD
Lieu d'exécution : 34290 COULOBRES
Lot N° 2 - Aménagements – Equipements
Lieu d'exécution : 34290 COULOBRES

Conditions de participation
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Aptitude à exercer l'activité professionnelle - Liste et description succincte des conditions : C/RC

Capacité économique et financière - Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : C/RC

Capacité professionnelle et capacité technique - Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : C/RC

Marché réservé : NON
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des franchises : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Visite obligatoire : Oui

Visite libre (fiche de visite à annexer à l'offre)
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
60% Valeur technique de l'offre
40% Prix

Renseignements d'ordre administratifs : <http://www.midilibre-marchespublics.com>
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Remise des offres : 10/11/22 à 12h00 au plus tard,
Envoi à la publication le : 18/10/2022
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, poser des questions à l'acheteur, déposer un plis, allez sur <http://www.midilibre-marchespublics.com>

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Commune de Riols

Maire de RIOLS
M. JEAN MARC SALEINE - Maire
Grand Rue 34220 RIOLS
Tél : 04 67 97 04 24
SIRET 2134029000018
Groupement de commandes : Non
L'avis implique un marché public

Objet : AMÉNAGEMENT DE LA FRIÈRE DU PONTIL - ESPACE ROBERT TAILHADES A RIOLS - 1ère TRANCHE

Type de marché : Travaux
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Sans objet
Lieu d'exécution : GRAND RUE 34220 RIOLS

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui
Les variantes sont exigées : Non
Lot N° 1 - Démolitions
Lieu d'exécution : Riols
Lot N° 2 - Gros-œuvre VRD
Lieu d'exécution : Riols
Lot N° 3 - Menuiseries Extérieures et Intérieures - serrurerie
Lieu d'exécution : Riols

Lot N° 4 - Carrelage - Faïence
Lieu d'exécution : Riols
Lot N° 5 - Cloisons - Doublage - Plafond
Lieu d'exécution : Riols
Lot N° 6 - Plomberie - Sanitaires - VMC
Lieu d'exécution : Riols
Lot N° 7 - Électricité - Courants faibles
Lieu d'exécution : Riols
Lot N° 8 - Chambres Froides - Climatisation
Lieu d'exécution : Riols
Lot N° 9 - Peinture
Lieu d'exécution : Riols

Conditions de participation
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Aptitude à exercer l'activité professionnelle - Liste et description succincte des conditions : C/RC

Capacité économique et financière - Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : C/RC

Capacité professionnelle et capacité technique - Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : C/RC

Marché réservé : NON
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des franchises : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Visite obligatoire : Oui
Vor RC

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
60% Valeur technique de l'offre
40% Prix

Renseignements d'ordre administratifs : <http://www.midilibre-marchespublics.com>
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Remise des offres : 18/11/22 à 17h00 au plus tard,
Envoi à la publication le : 17/10/22
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un plis, allez sur <http://www.midilibre-marchespublics.com>

POUR PUBLIER UN AVIS

Notre équipe spécialisée est à votre écoute et vous conseille 7j/7, de 13h00 à 19h00, pour toutes les parutions d'avis dans tous les titres de Presse en France

Adressez le texte de l'avis et vos coordonnées complètes (nom/prénom/adresse/courriel/téléphone)

➤ **Courriel : carnet@midilibre.com**

Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au dimanche de 13h00 à 19h00

➤ **Tél. 04 3000 8000**
Paielement sécurisé CB

AVIS D'OBSÈQUES

BÉDARIEUX.

Claudie et Alain NICOLAS, sa fille et son gendre ; Céline FRAYSSIGNES, sa belle-fille ; Stéphane et Virginie FRAYSSIGNES, ses petits-enfants ; Alexandre et Caroline NICOLAS, ses petits-enfants ; ses arrière-petits-enfants, parents et amis ont le douleur de vous faire part du décès de

Madame Elodie AZEMA
née SANHET

survenu à l'âge de 91 ans. La cérémonie civile sera célébrée le samedi 22 octobre 2022, à 10 heures, en la salle des hommages du crématorium d'Albi, suivie de l'inhumation des cendres à 16 h 30, au cimetière de Bedarieux. Un dernier hommage peut lui être rendu à la chambre funéraire de Saint Sulpice la Pointe (81).

DERRO FUNÉRAIRE SAINT SULPICE
TEL : 05.63.40.40.40

OCTON, JACOU, TEYRAN.

Son épouse, Mme Christine OLLER-MATHIEU ; son fils, Franck MATHIEU ; sa sœur et ses frères ; Monique, Gilles et Jean-Marie, ses beaux-enfants ; Céline, Laurent, Laëtia, leurs conjoint(e)s et leurs enfants ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Rémi MATHIEU

survenu à l'âge de 62 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 22 octobre 2022, à 10 heures, en l'église Saint-Etienne d'Octon, suivie de l'inhumation au cimetière d'Octon. Un dernier hommage peut lui être rendu à la chambre funéraire de Grammont à partir de ce jeudi 20 octobre 2022, à 16 h 30.

S.F.MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE
Domaine de Grammont SAEM/ SFMA
04.67.22.83.83 - Nuit : 06.11.51.42.45

Cérémonies célébrées ce jour

Avis parus en Hérault

• **Balaruc-les-Bains :**
14 h 30 : Madame **Jeanine RUFFIE**, en l'église
PF **SOUCHE** tél.04.67.43.75.00

• **Béziers :**
11 h 15 : Monsieur **Louis DUPONT**, en la salle des Hommages du Pech Bleu.
POMPES FUNÈRES DES COMMUNES tél.04.67.31.80.16

• **Clapiers :**
10 h 00 : Monsieur **Jacques ILPIDE**, en l'église
PF **CENTRALE DU FUNÉRAIRE** (I) tél.04.67.72.91.51

• **Gignac :**
15 h 00 : Monsieur **Ramon GIMENEZ**, en l'église
MARBRERIE CLERMONTAISE tél.04.67.96.09.91

• **Lattes :**
14 h 00 : Madame **Bernadette GIROU**, en l'église Maurin.
FUNÉCAP SUD EST ROC ELCLERC LATTES tél.04.99.13.65.65

• **Montpellier :**
09 h 30 : Maître **André SIMONNET**, au complexe funéraire.
SERVICES FUNÉRAIRES DE GRAMMONT tél.04.67.22.83.72

15 h 00 : Monsieur **Edmond GUBERT**, en la salle omniculite.
SERVICES FUNÉRAIRES DE GRAMMONT tél.04.67.22.83.72

• **Saint-Bauzille-de-Putois :**
14 h 30 : **Juliette VOISIN**, en l'église.
PLATEFORME CARNETS PROFESSIONNEL

• **Saint-Bress :**
14 h 00 : Madame **Pierrette COLOMA**, en l'église.
ESPACE FUNÉRAIRE PONSUY (I) tél.04.67.87.02.24

• **Sussargues :**
10 h 30 : Monsieur **Roger CALBO**, en l'église.
PF **CMC** tél.04.67.70.05.15

• **Sète :**
13 h 30 : Mme **Janine CHITI**, en la salle.
PF **LANGUEDOCIENNES BERTRAND SAR** tél.04.67.68.23.16

Midi Libre

VOTRE JOURNAL EST LOCAL

VOTRE CONSEILLER AUSSI

A votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 17h et le samedi de 8h à 12h

04 3000 30 34

(N° non surtaxé)

Abonnements@midilibre.com

Accédez à votre compte en ligne sur Midilibre.fr pour consulter ou régler vos factures, mettre à jour vos coordonnées et vos informations bancaires, lire votre journal numérique*

Créez votre compte !

- ✓ Munissez-vous de votre numéro d'abonné et de votre adresse mail
- ✓ Rendez-vous sur le site profil.midilibre.fr
- ✓ Téléchargez l'application Midi Libre, le journal pour une lecture optimisée et mobile.

*Réservé aux particuliers abonnés 6 jours ou 7 jours/7